



Gestion des dettes – Processus num :

Version	Date	Auteur	Remarques
1	19-11-2009	Agnès Decloux	Version initiale

Instruction de travail num : Mettre fin à la suspension

Mettre fin à une suspension peut se passer pour deux raisons :

- sur demande formelle du créancier ;
- en faveur d'un prochaine transmission de traitement ou saisie.

Via , créez une nouvelle version de la dette et allez activer de nouveau. Les indus et paiements au créancier doivent être repris.

Si vous souhaitez éviter quelques retenues pour la période de suspension (inactivité), faites le pour cette période via le "Manipulation de retenue" remplissez le champ "Montant" avec valeur 0,00.

Par conséquent il y aura un recalcul éventuel de la période de suspension pour être certains qu'il n'y a pas de retenue effectuée.

Exemple : De janvier à juillet 2009 il y a une suspension en vigueur pendant laquelle il n'y a pas de retenue sur le traitement effectuée. A partir d'août les retenues recommencent.

Créancier Créance Opération de dette **Manipulation de retenue** Copier / diviser la dette Seul

Matricule salarié:
Entité: 5275 Contentieux Non

Détail bénéficiaire
N° créé: 00000000019 ZP 5275
N° compte: 091-0166880-69
Rue: RUE DU MONUMENT N°: 54 Boite:
Code postal: 1340 Ville: OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE (OT)

Détail Dettes
No Créance: P0000000345
Date effet: 25/09/2009 Statut: Actif
Cd det: 9953 Récup. Paiement indû (tout) Type Dette:
Date début: 01/02/10 Date fin:
Montant départ: 500,00 Compte d'attente:

Total
Total des transactions: 100,00
Solde: 400,00

Date début	Date fin	Montant	Sorte manip	Raison manipulation
01/01/2009	31/07/2009	0,00		

Enregistrer Retour à la recherche Actualiser Créer Mise à jour/consultation Inclure historique Corriger historique

Pour la période du 01-01-2009 au 31-07-2009 inclus, imposez le montant "0,00" afin d'éviter une éventuelle retenue.

Les champs "Date de début" et "Date de fin" sont automatiquement le premier et le dernier jour du mois. Pour les retenues on ne garde pas le calcul par périodes. En principe, il y a un paiement qui se produit par période de paiement pour laquelle il n'y a pas une retenue prévue.